

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR

19 Août 1882.

Chronique générale.

La Conférence de Constantinople, en ac-
complissant la proposition italienne relative à la
voûte internationale de l'isthme de Suez,

Elle vient de décider que toutes les puis-
sances sont chargées par une intervention
collective de concourir à la protection du

Presque tous les préfets venus à Paris ont
été reçus par le Président de la République.
M. Grévy leur aurait dit à tous : « Le gou-
vernement compte sur vous, et il espère que

Le bruit court, dans les cercles officiels,
qu'un accord serait établi entre M. Grévy et
M. Gambetta; que des concessions récipro-
ques auraient été faites, parmi lesquelles

Le ministre de l'intérieur fait examiner
en ce moment, par son chef de cabinet, les
dossiers des sous-préfets.

Bon nombre de ces fonctionnaires, sur le
compte desquels des plaintes assez graves
se sont élevées depuis quelque temps, soit

On nous assure, lisons-nous dans les
Tablettes, que les préfets reçus par le minis-
tre de l'intérieur ont été questionnés par lui

parlement la perspective de nouvelles élec-
tions générales.

La plupart auraient répondu qu'ils
croyaient, le cas échéant, à une profonde
modification dans la composition de la
Chambre actuelle.

D'après la personne qui nous donne ce
renseignement, M. Fallières aurait encore
demandé à ces fonctionnaires leur opinion
sur les résultats éventuels du scrutin de

Mais, sur ce point, les préfets ne pou-
vaient répondre que conformément aux dé-
sirs de leur interrogateur; leur réponse n'a
donc pas une très-grande portée.

Le bruit court, dans les cercles officiels,
qu'un accord serait établi entre M. Grévy et
M. Gambetta; que des concessions récipro-
ques auraient été faites, parmi lesquelles

Le ministre de l'intérieur fait examiner
en ce moment, par son chef de cabinet, les
dossiers des sous-préfets.

Bon nombre de ces fonctionnaires, sur le
compte desquels des plaintes assez graves
se sont élevées depuis quelque temps, soit

La conduite de quelques-uns de ces sous-
préfets a été un véritable scandale pour les
populations qu'ils étaient chargés d'adminis-
trer.

LES TROUBLES DE SAÔNE-ET-LOIRE.

On télégraphie d'Autun, 18 août :

« La situation ne s'est pas modifiée de-
puis hier. Les ouvriers en grève ne sont pas
redescendus dans les puits et se tiennent
toujours dans les bois, en armes et profé-
rant des chants et des cris menaçants.

« Une manifestation a eu lieu hier soir à
Epinac, mais aucun acte de violence n'est
signalé.

« Le préfet et les sous-préfets de Chalon
et d'Autun sont toujours sur les lieux, où se
trouvent également un fort détachement
d'infanterie et deux brigades de gendarme-
rie. Ici on s'attend à chaque instant à une
collision entre les ouvriers et la troupe.

« Quelques arrestations isolées avaient
été opérées ce matin, à sept heures, à Epi-
nac et à Montceau-les-Mines. »

L'Agence Havas communique d'autre part
la dépêche suivante de Chalon-sur-Saône,
18 août :

« Les avis de ce matin de Montceau-les-
Mines font considérer les troubles comme
terminés.

« Les émeutiers, qui n'étaient pas plus
d'une centaine, presque tous étrangers, se
sont dispersés. Vingt d'entre eux sont entre
les mains de la justice.

« La promptitude et l'énergie des mesures
prises par l'autorité ont produit dans le pays
la plus favorable impression. »

La soirée et la nuit ont été très-calmes à
Montceau-les-Mines, où se trouvent encore
400 hommes du 43^e de ligne, de nom-
breuses brigades de gendarmerie, le général
Schneegans, le préfet de Saône-et-Loire,

Vingt-cinq arrestations ont été opérées.
Les meneurs de cette heure se sont dis-
persés.

La plupart des prisonniers se renferment
dans un silence systématique.

A ces renseignements, nous devons ajou-

ter les détails suivants que nous empruntons
au Temps :

« Le préfet a fait hier dans le bois de
Verne, voisin de Montceau, une descente,
suivie d'une patrouille de gendarmes; il a
fait également installer une compagnie d'in-
fanterie à la maison d'école.

« La chapelle, minée à la dynamite, a été
complètement brûlée et détruite; à l'inté-
rieur, les vases du culte en or et en argent
ont été volés. Le maître-autel, ainsi que le
meuble, a été pulvérisé par la dynamite; le
presbytère et l'école des Sœurs ont été sac-
cagés.

« Plusieurs arrestations ont été opérées
dans la journée. Il est difficile de découvrir
les coupables, attendu que des menaces de
mort ont été affichées contre ceux qui dé-
nonceraient les auteurs du désordre. On
continue à affirmer que les meneurs sont
étrangers au département.

« 150 mineurs seulement ne sont pas
descendus dans la mine à l'heure du travail.

« On a saisi chez un individu un drapeau
rouge en étoffe et des guidons en ferblanc
peints en rouge.

« Deux nouvelles arrestations ont été fai-
tes dans la soirée. On a saisi un grand nom-
bre de drapeaux rouges, ainsi que la caisse
d'une chambre syndicale occulte. »

LE GÉNÉRAL DUCROT.

Auguste-Alexandre Ducrot, dont nous
avons annoncé hier la mort, était né le 24
février 1817, à Nevers. Entré à l'École de
Saint-Cyr le 14 novembre 1835, il en sortit
avec le grade de sous-lieutenant le 18 octo-
bre 1837, et fut promu successivement: lieu-
tenant, en 1840; capitaine, en 1842; chef
de bataillon, en 1847; lieutenant-colonel,
en 1854; colonel, en 1853; général de bri-
gade, en 1858; général de division, en 1865.

Depuis le 20 août 1870, il était grand-offi-
cier de la Légion d'Honneur.
En juillet 1870, le général Ducrot fut at-
taché au corps d'armée du maréchal de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XV

(Suite.)

Pendant que Léon parlait, elle demandait à Dieu
qu'il était son devoir, et une voix mystérieuse lui
répondait au fond de l'âme, par le précepte divin :
« Honore ton père si tu veux vivre longuement. »

Devait-elle, pour se mieux défendre, jeter le
dés honneur sur le chef de la maison, sur l'aïeul de
sa fille, et faire entrer dans l'âme du fils le mépris
pour le père ?

Elle ne s'en croyait pas le droit. La Providence
aurait bien fait la lumière, quelque jour, s'il
n'était dans ses desseins de démasquer le persé-
cuté et de consoler la victime.

Juste-là, sa langue se refusait de prononcer
le nom de son mari, à déshonorer le
père de son mari, à jeter la boue sur le nom qu'elle
portait sans joie, mais sans défaillance.

En outre, se défendre, c'était dénoncer !... Elle
avait dit déjà : « Une chrétienne ne dénonce pas. »

Le silence ?... c'était le devoir. Elle se tut en ce
qui touchait le vieillard.

Plus simple était sa tâche en ce qui touchait
Placial. Là, pas de mystère, pas de honte. Elle l'eût
raconté déjà, cet incident du voyage d'Angleterre,
si son mari eût bien voulu lui accorder une heure
depuis son retour.

Il devait se souvenir que, réunis autour du vieil-
lard exalté par le mariage de Lucy, puis entourés
de Jeannine, du docteur, de la cuisinière, ils
n'avaient pu échanger que des paroles banales.

Enfin, Léon avait pris la route de Paris, pour
affaires... ces mêmes affaires l'y avaient retenu;
il venait seulement de rentrer. Où donc aurait-elle
pu trouver le moment favorable aux récits, aux
épanchements ?

Léon convint avec plus de calme que son absence
durerait, en effet, à peu près depuis que celle de
Geneviève avait pris fin; mais qu'à la rigueur, si
le temps manquait pour faire un récit de voyage,
ce voyage en compagnie de Placial Molins n'en
demeurait pas moins, en lui-même, une inconve-
nance qu'il ne pardonnait pas.

Geneviève n'eut jamais supposé que l'on pût
incriminer une action si spontanément, si simple-
ment accomplie. Elle reconnut que son inexpe-
rience des conventions mondaines semblait parta-
gée par son cousin, son compagnon d'enfance,
dont la surprise serait certainement aussi grande

que la sienne, en apprenant que son dévouement
déplaisait si fort à l'ingénieur.

Celui-ci répliqua que M. Molins n'aurait pas
l'occasion de regretter, du moins en compagnie
de sa cousine, le beau mouvement qui l'avait porté
à sa suite en Angleterre, car on le verrait désor-
mais bien peu, ses visites n'étant pas agréables, et
la famille Bourgeal elle-même étant à la veille
d'un départ.

Ce fut ainsi, de façon incidente, que Geneviève
apprit le projet de voyage de son beau-père. Au
fond, que lui importait un voyage ? Chrétienne et
mère, elle emportait avec elle, fût-ce au bout du
monde, son Dieu et son enfant.

Pour expliquer l'histoire de Jacques, le boiteux,
Geneviève dit avoir été touchée de la misère
navrante de cet enfant, que le hasard avait fait
témoin de la mort de son tuteur; qu'une telle
rencontre, dans le port de Douvres, lui avait
semblé providentielle, au point de la décider à
rapatrier le vagabond. Elle l'avait amené jusqu'à
Fontenay, dans l'espoir de lui faire retrouver son
ancienne position d'aide-palefrenier au Châlet-
Jaune; mais, son beau-père l'ayant vu, ayant eu,
paraît-il, à se plaindre de lui, l'avait chassé de
nouveau. Émue, cependant, par ce qu'elle avait
entrevu de bon dans cette nature inculte, elle
s'était brusquement décidée à lui faire donner une
éducation professionnelle chez les Frères des

Écoles chrétiennes de Vaugirard. Pour y arriver,
se trouvant retenue par l'état de santé de M. Bour-
geal, et par l'impossibilité de le quitter pour con-
duire elle-même son protégé chez les Frères, elle
l'avait adressé à Placial Molins, dont il n'était point
inconnu, et qu'une lettre explicative mettait au
courant de ce qu'on attendait de sa complaisance.

Ici Léon interrompit vivement le récit de Gene-
viève.

— Et vous prodiguez des billets de banque à un
inconnu, à un vagabond, peut-être pire encore ?...
Je le sais. On vous a vue, dit-il avec reproche.

— Mais je n'ai pas à nier. Un élève nouveau...
et surtout un élève étrange, infirme, tombant on
ne sait d'où, comme celui qui m'intéressait, n'en-
tre pas dans une institution, fût-ce même une
institution religieuse dont la charité est la première
loi, sans répondant, sans vêtements, sans res-
sources. J'ai prévu ce cas-là, voilà tout.

— Un cas singulièrement coûteux, ma chère !

— Vous n'avez jamais encore entravé mes
charités, Léon.

La vérité ressortait éclatante de cette explica-
tion, sans que la jeune femme eût eu besoin de
trahir la cause secrète, la plus vraie, de l'intérêt
témoigné par elle au pauvre diable.

Avouer qu'elle se croyait tenue à acquitter au
moins une part de dette de famille, de nature
épineuse entre toutes, c'était accuser le vieillard,

Mac-Mahon. Le 6 août, il fut mis à la tête du 4^e corps. A Sedan, il reçut des mains de Mac-Mahon, blessé, le commandement de l'armée vaincue, tandis que le général de Wimpffen était désigné au même titre par le ministre de la guerre.

Fait prisonnier, le général Ducrot parvint à s'échapper à Pont-à-Mousson, et vint apporter le secours de sa vaillante épée à la France menacée dans sa capitale. On lui confia une armée à la tête de laquelle il livra la désastreuse mais héroïque bataille de Champigny.

Après la guerre, il fut élu membre de l'Assemblée nationale, mais il donna bientôt sa démission pour se consacrer tout entier à ses devoirs de soldat. Il fut appelé au commandement du 8^e corps d'armée à Bourges, où plus tard la haine républicaine devait venir le frapper.

Privé de son commandement, attristé par l'ingratitude de nos gouvernants, M. le général Ducrot se retira dans les consolations de la famille. Il se retira dans un modeste logement, situé rue Saint-Louis, à Versailles. C'est là qu'il a vécu les derniers mois de sa vie, au milieu de travaux de science militaire, entouré des soins pieux de sa noble compagne et de ses filles; c'est là qu'il est mort, laissant un fils, élève de Saint-Cyr, qui sera le digne héritier de ses vertus et de sa gloire.

On sait que l'aînée de ses filles a épousé M. le colonel de l'Espée, mis à la retraite pour avoir, à l'heure des expulsions, défendu deux prêtres contre les insultes de la populace.

Les obsèques du général Ducrot ont lieu aujourd'hui samedi, à onze heures, dans la cathédrale de Versailles, sans aucun appareil ni honneurs militaires, selon le désir exprimé par le défunt. Le glorieux soldat n'a pas voulu, sans doute, que l'éclat de ses funérailles vint trop bruyamment rappeler à la France le scandaleux ostracisme dont il avait été l'objet de son vivant. Il a désiré épargner un attristant contraste à notre patriotisme.

RÉVEIL DU BONAPARTISME.

Mardi 15 août, les bonapartistes ont eu, à Paris, salle Wagram, une réunion privée à laquelle assistaient 3,500 personnes.

M. Paul de Cassagnac et M. Jules Amigues ont successivement pris la parole.

M. Paul de Cassagnac a déclaré que l'apaisement s'est fait dans le parti et qu'il est temps de songer à sa reconstitution. On a pu craindre que l'héritage impérial fût définitivement vacant, mais le futur empereur est trouvé. C'est le prince Victor. Le plébiscite avait désigné comme héritier le prince Jérôme, mais à tort ou à raison le parti de l'Empire veut l'Église honorée, l'État fort, et ne trouve pas son homme dans le prince Napoléon. Le fils du prince Jérôme, le prince Victor, sera donc Napoléon V. « Il faut se préparer, car si nous n'étions pas là le jour où la France agonisante explorera un sauveur, un autre pourrait se présenter, et nous serions réduits par notre pa-

» trionalisme à assister et à participer au » triomphe d'un drapeau rival et plus heureux! Car, pour mon compte personnel, » je ne sortirai jamais de cette affirmation » cent fois, mille fois répétée par moi : » *« Tout, tout plutôt que l'infâme République! »*

La réunion s'est séparée dans le plus grand calme.

Après s'être occupé de cette réunion, la *Bataille*, journal radical, pousse le cri : *Gare l'Empire!* cri, dit-elle, non pas de désespoir, mais d'alarme.

« Une immense réunion bonapartiste s'est tenu mardi à Paris. Les républicains officiels s'en moqueront. Il n'y a pas pour nous matière à rire. Notre journal, qui suit jour par jour la bataille humaine, doit signaler une armée nouvelle à l'horizon : »

» L'armée bonapartiste qui se reconstitue.

» Il y a eu mardi réconciliation de tous ses groupes. M. Paul de Cassagnac a fraternisé avec M. Jules Amigues. L'autoritarisme clérical et l'autoritarisme socialiste se sont embrassés. Aux applaudissements d'une foule, en parodiant le mot de Châteaubriand sur les monarchies, on a pu dire : La République s'en va.

» Ricanez, messieurs les républicains officiels : le mot n'en est pas moins juste. La République fuit entre vos mains comme l'eau fuit d'un verre fêlé.

» Vous l'avez eu belle pourtant. Trente mille communards ont donné leur sang pour la fonder, cette République, et dix mille d'entre nous ont donné dix ans de Nouméa ou d'exil. Quand elle a paru chancelante, le sort vous a encore aidés. Napoléon III est mort au seuil de la conspiration qui allait le restaurer. Quand la République a couru de nouveaux dangers et que le 16 Mai a négocié avec l'Empire, vous avez eu chance nouvelle : le Prince Impérial est mort. A la troisième crise, Mac-Mahon a capitulé; troisième chance. Que vous fallait-il de plus ?

» Si la République sombre, c'est que vous aurez tué la chance.

» Si elle succombe sous les intrigues, c'est que vous l'aurez trahie... »

LA MORALE CIVIQUE... EN ACTION

La fête de la jeunesse, organisée aux Tuileries, s'est terminée dimanche 13 août au grand regret des joueurs de bonneteau, des barnums d'immortelles, des Alphonses de toutes les barrières et de leur vaste clientèle.

La farce étant jouée, c'est l'heure d'en dire un mot. Prolongée d'un dimanche, à la haute grâce, à la haute intervention de M. Victor Hugo, à qui rien de ce qui touche aux frasques républicaines ne saurait rester étranger, cette fête s'est produite entre l'éclat du ministère Duclerc et l'ouverture du procès Fenayrou. Elle a servi ainsi d'intermède à la comédie politique de la veille et au drame judiciaire du lendemain.

Mais l'intermède a fait beaucoup plus de

bruit que ne semblaient devoir le comporter les orchestres de pitre, les tamtam d'acrobates, les féroces rengaines des orgues à vapeur et les ébats tintamaresques de la gente foraine. Il a obtenu un énorme succès de scandale, — voire d'écoeurement, qui le croirait? — dans la presse républicaine.

D'après son témoignage, cette Kermesse de la jeunesse formait l'assortiment le plus complet et le plus plantureux d'exhibitions pornographiques. Il y en avait de tous les genres, depuis les spécimens les mieux réussis de cabinets réservés jusqu'aux Circés à prix doux des petites baraques.

Mais le haut du trottoir appartenait aux Phrynés de brasserie.

L'administration municipale, profondément soucieuse des intérêts de la famille, de l'instruction de l'adolescence et de la moralisation des masses, avait prodigué les comptoirs des consommations libidineuses.

A onze ans de distance, l'orgie du pétrole se complétait ainsi sous les auspices de la République par une saturnale d'obscénités. Heureux rapprochement qui se doublait de *legons de choses* les plus aptes à façonner la jeunesse scolaire aux bonnes mœurs.

De tous côtés, selon la constatation même des journaux de la gauche, on voyait les *joyeuses commères* des brasseries commercer à l'envi de leurs denrées et, comme le dit Rabelais, faire ressortir « la substantifique complexion intronifiquée en la terescité de leur nature quadicative. »

N'était-ce pas là d'ailleurs une démonstration essentiellement pratique de l'efficacité de la loi sur la répression des outrages à la morale — que la Chambre et le Sénat viennent de voter ?

Grâce au concours d'une administration que les proxénètes doivent bénir, la pornographie en chair et en os remplaçait à ciel ouvert la pornographie platonique au trafic occulte. Mais voilà que la presse républicaine, piquée d'une surprenante tarentule, se met à crier au scandale.

Le *Siècle* déclare que les Tuileries sont devenues un marché de femmes publiques.

Le *Voltaire* fait chorus avec lui.

Le *XIX^e Siècle* éclate en indignation et va jusqu'à rendre l'autorité responsable de ce dévergondage organisé.

Le *Gil Blas* lui-même en vient à conseiller de ne pas s'aventurer dans cette nauséabonde bagarre.

Mais ces journaux, aussi peu conséquents avec eux-mêmes que furibonds, se dispensaient de réclamer l'expulsion de ces débitantes de denrées aphrodisiaques.

Ils avaient épuisé leur logique contre les congréganistes.

Aussi l'autorité si vertement incriminée par le *XIX^e Siècle* s'est-elle tenue coi.

Honneur à elle. Elle a montré qu'elle comprenait dans toute son étendue la valeur de la morale civique dérivée de l'école contre Dieu.

« Supprimez Dieu, a dit Pascal, vous supprimez l'âme; supprimez l'âme et Dieu, il n'y a plus ni bien ni mal, ni conscience, ni morale, ni devoir, ni mœurs, il ne reste plus dans l'homme que la brute. Elle est tout.

qu'avant de toucher à la fortune de Jeannine, un père de cœur vaillant eût remué ciel et terre, employé ses amis, engagé son travail, loué ses bras s'il l'eût fallu; mais elle apprenait à se méfier de ses jugements en tant que conventions sociales et nécessités mondaines, et cela la rendait timide.

Elle savait peu de choses de la vie, la douce jeune femme, en dehors de celles que sa conscience droite éclairait d'une pure lueur. Pourtant, elle tenta une résistance morale, non pour elle-même, mais pour Jeannine que son instinct maternel sentait menacée.

A ses observations, Léon répondit par des plaisanteries sur les hautes connaissances financières dont elle faisait montre et qu'il réduisait vite à néant.

— Me supposez-vous capable d'enlever une part de ce que vous appelez le bien de votre fille — et qui est le nôtre tout simplement et également — sans être bien certain de reconstituer, par de nouveaux travaux, cette fortune que vous dites atteinte?... Ne croyez pas que les bigotes aient le monopole de l'âme de leurs enfants. Les hommes sains d'esprit — on ne le pourrait dire de vous, ma chère — ont le sentiment de la responsabilité familiale plus développé que votre étroite cervelle ne paraît l'admettre. Vous devenez un petit ministre des finances fort réussi!... C'est sans doute

Bon gré, mal gré, il faut en arriver à l'enseignement athée.

En vain se racroche-t-on aux mœurs, aux idées, aux traditions, aux exigences de la société.

En vain formule-t-on de pompeuses déclarations de principes.

En vain s'efforce-t-on de fulminer et de légiférer contre la pornographie.

En vertu de quel droit décréterez-vous le droit du plus fort? Monstrueuse tyrannie aussi impuissante qu'odieuse. Elle se perdra dans un gendarme galvanisé.

Au nom de quelle autorité frapperiez-vous le vice d'ostracisme? Est-ce au nom de M. Grévy, de M. Caméscasse ou de M. Schœlcher?

La logique de l'athéisme mène fatalement à la démoralisation des masses par l'impunité du mal. On ne décrète pas plus la vertu qu'on n'invalide le vice, dans un gouvernement qui ne s'appuie que sur le matérialisme systématique.

Avec Dieu tout se tient, sans Dieu tout croule.

Ce qui vient de se passer aux Tuileries est donc la conséquence très-naturelle plutôt forcée des doctrines mises à l'ordre du jour par nos maîtres.

C'est l'athéisme scolaire en carnaval.

On a donné à la jeunesse des jeux formes au pain de l'enseignement qu'on se procure.

On a transformé les Tuileries en jardin d'acclimatation de la *pornocratie*.

(Gazette de France.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 août. La Bourse est hésitante, on réalise, et les spéculations nombreuses et même très-considérables arrêtent la spéculation qui semble vouloir se trancher peu à peu dans une obstination pressentie.

Cependant la situation pour les acheteurs est meilleure qu'elle n'a jamais été, les capitaux disponibles sont importants et peuvent d'un instant à l'autre venir se remployer sur le marché.

Le 3 0/0 varie de 82.47 à 82.50; l'amortissable fait 82.70, 82.72 et 82.75; le 5 0/0 est à 115.47 après 115.32, on remonte à 115.47.

L'Égypte 6 0/0 réagit à 291.25; l'Italienne oscille de 88.10 à 88.05; le Turc est à 14.20. Décidément la Banque ottomane descend à 727.50.

Les sociétés de crédit maintiennent avec leurs cours de la veille.

On s'élève de 10 fr. à 5,410 sur la Banque de France.

La Banque de Paris reprend à 1,110.

Le Crédit Foncier se tient à 1,502.50, cours de la veille, on achète d'une manière suivie et d'une reprise plus importante encore.

La Foncière de France et d'Algérie est toujours aussi ferme à 490.

On constate des demandes nombreuses sur la Banque Centrale de Crédit à 590.

Cette société qui se propose de donner à son vice d'escompte en province un grand développement jouit déjà d'une faveur méritée, et qui ne peut que grandir. C'est du reste une très-bonne affaire pour ses débiteurs de se voir rechercher avec une prime de plus de 80 fr. après quelques jours seulement d'apparition à la cote officielle.

Les titres de la Banque Centrale de Crédit ont été négociés qu'au comptant.

Le Suez est ferme de 2,350 à 2,370.

Le Gaz reste à 1,895.

Les chemins sont fermes : Lyon, 1,890; Orléans, 1,325.

et Geneviève, affermie dans sa résolution, ne voulait pas, — bien qu'elle en eût été accusée, soupçonnée, — se faire la dénonciatrice de ces cheveux blancs déshonorés.

L'explication conjugale, commencée sous les auspices de la fureur aveugle, s'acheva sous l'influence d'un apaisement motivé.

Pourtant, nul retour d'affection n'en marqua la conclusion, nulle parole du cœur n'en apaisa l'irritant souvenir.

L'abîme se creusait, toujours élargi, dans ce ménage où, l'éphémère tendresse des premiers temps envolée, il ne restait plus au mari qu'une indifférence impatiente, tandis que la femme portait au cœur un amour aussi vif, profondément attristé, et miséricordieux quand même, l'amour honnête et fort juré devant l'autel du Seigneur.

CHAPITRE XVI.

A peine effacée, ou, pour dire plus exactement, à peine apaisée, l'impression pénible de cette scène intime, les préoccupations d'un ordre moins élevé, plus tyrannique, reprisent tout leur empire sur l'ingénieur.

La Bourse, par des spéculations brillantes, hasardeuses, et finalement désastreuses, venait de porter à sa prospérité un de ces coups terribles où sombrent les fortunes privées, les dots maternelles, l'avenir des enfants.

Léon Bourgeal avait 245,000 francs de pertes. Peut-être ne se croyait-il pas tenu de tout révéler à son père, dont il redoutait les reproches et dont la mansuétude l'étonna.

Cette mansuétude n'alla toutefois pas jusqu'à consentir à la mise en vente de Clarens-Chalet, à peu près la seule épave subsistante des propriétés de défunte M^{me} Bourgeal, d'origine suisse comme toute cette famille.

Le vieillard refusa énergiquement de s'en défaire, protestant de nouveau de son désir d'y transporter momentanément ses pénates.

— Tu m'en remercieras un jour, conclut-il, de cet air railleur et prophétique qu'il employait volontiers avec son fils.

Celui-ci, repoussé, ne pouvait croire à cette prédiction, toute semblable à une ironie; mais il s'inclina, comme il le faisait toujours.

Léon Bourgeal dut en conséquence se pourvoir ailleurs, pour faire face à d'impérieuses obligations. De rares prêteurs lui souscrivirent un emprunt, lequel n'atteignait pas la moitié de la somme en souffrance.

Après une longue hésitation, qui fut le dernier symptôme de la moralité défaillante de l'époux et du père, il demanda brutalement à Geneviève d'engager sa signature pour le tirer d'un pas difficile.

Il vint bien à la pensée de la jeune femme,

vos précieux conseils. Pour moi, j'estime qu'une femme comme en son mari n'éprouve pas ces émotions qu'on font rougir, pâlir, frissonner, comme si j'en demandais de signer votre arrêt de mort.

Geneviève ne releva ni la raillerie, ni la cruauté de l'apostrophe. Son rôle lui semblait autrement sérieux que celui d'une femme susceptible.

A ses abjurations, de mère légitimement effrayée de l'avenir, en se souvenant du passé, il n'opposa plus que la volonté froide du chef de la communauté.

— Prenez donc ce que vous avez le droit d'exiger, paraît-il, murmura-t-elle. Gardez, du moins, une large dot à votre enfant.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

Maximes et Pensées.

Les hommes prudents et actifs qui connaissent leur force et s'en servent avec mesure et circonspection, seuls iront loin dans les affaires du monde. GORTZ.

Les deux mois les plus courts à prononcer, oui et non, sont ceux qui demandent le plus d'examen. PITHAGORE.

Les voyages en pays étrangers font d'habitude la première jeunesse une partie de l'éducation et, dans l'âge mûr, une partie de l'expérience. BACON.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE.

On écrit de Bléré, 17 août, au Journal d'Indre-et-Loire :

Les manœuvres ont continué aujourd'hui 17 sans incident.

Je dois pourtant vous signaler un fait regrettable : Dans un petit village, entre Luray et Francueil, un tout petit cantonnement de 20 dragons pendant 40 heures. Le commandant a vainement cherché à s'en procurer chez les habitants qui ont refusé de lui vendre.

L'école de régiment se termina aujourd'hui. Demain commencera l'école de brigade qui durera cinq jours.

Le colonel anglais Georges Villiers, le seul officier étranger admis à suivre les manœuvres de Bléré, descend de l'illustre famille de Buckingham. Avant-hier, en arrivant sur le champ de manœuvres, il s'est placé au-devant d'un escadron et a prié le commandant de le présenter à ses officiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le clergé, en la personne de M. le curé Villeberrier, vient encore de triompher de fois devant le tribunal de police correctionnelle de Saumur.

Le vénérable prêtre avait été dénoncé comme ayant mal parlé en chaire, à l'occasion du 11 juillet, de la fête nationale et de la République.

L'innocence complète du digne curé a été reconnue à l'audience d'hier, et le tribunal a dû le renvoyer des fins de la plainte.

M. de la Vèze, du barreau de Saumur, était chargé de la défense de M. le curé de Villeberrier et s'en est acquitté avec un véritable talent.

Décidément les dénonciateurs n'ont pas de chance. Ils ne savent pas comprendre et se contentent sur des cancanes.

Singulière fête dite nationale qui a pour but d'occuper beaucoup trop la police correctionnelle. Evidemment la date est mal choisie et le gouvernement sera obligé d'y renoncer.

Qu'y a-t-il donc eu de nouveau au collège des filles de notre ville ? Depuis quelques semaines, les commères du quartier jangent à leur aise. Elles prétendent avoir vu M. le maire, tout soucieux, aller et venir dans l'établissement, le conseil administratif se réunir à lui, l'entourer, l'assister, le consoler presque. N'auraient-elles point même entendu quelque propos navrant lui échapper dans sa sollicitude de... maire ? Nous ne voudrions pas dire non.

Mais il est certain pour les vieilles que notre premier édile a passé un moment pénible et a eu de noirs soucis. D'après elles, la jeune sève, très-avancée dans ses études, est par trop imprudente au point de compromettre. Nous ne pouvons croire à une maladresse. Quoi ! une jeune fille aura la gloire insigne d'avoir participé à la fondation d'un collège de filles... modèle, et ce point oublié l'amour qu'elle lui voue et qu'elle lui a voué en franchissant le seuil ? Ce serait par trop d'ingratitude, et ce rumeur recevra un démenti très-catégorique et incontestable.

M. le maire, disent encore ces bonnes vieilles qui semblent, comme le solitaire, avoir tout vu, tout entendu, M. le maire aurait voulu une mesure exemplaire ; mais, l'ordre, il se serait contenté d'un rappel à l'ordre, d'un blâme sévère, et d'un conseil paternel pour qu'on évitât ces incartades qui compromettent le titre de modèle qui leur est décerné d'avance au fronton du futur collège de filles de Saumur.

Cependant, avec la nouvelle doctrine de morale indépendante, la logique est bien plus du côté des jeunes filles que du côté de notre maire.

Les travaux du pont métallique reliant Saumur à Saint-Florent sont terminés. Le lancement commencera demain pour se continuer lundi.

Hier soir, un malheureux accident est arrivé au chantier du pont du chemin de fer. Un ouvrier a eu l'imprudence de s'asseoir sur l'avant d'un wagonnet chargé d'une grosse pierre ; son pied ayant heurté une traverse, il a perdu l'équilibre et est tombé sous le véhicule qui lui a littéralement broyé la jambe à la hauteur de la cheville.

Conduit aussitôt à l'hôpital, une amputation a été reconnue nécessaire.

L'AFFAIRE DE DISTRÉ.

M. le curé de Distré avait enlevé, sans les détériorer, les drapeaux dont on avait orné, à l'occasion du 14 juillet, l'église de la paroisse et le presbytère qu'il habite.

Il fut poursuivi pour ce fait, et l'affaire a été plaidée par M. de la Vèze, devant le tribunal de Saumur, le 4 août dernier.

La question posée était celle-ci : Le curé, qui a droit de jouissance sur le presbytère, peut-il être contraint de supporter certains actes de l'administration qui violent cette jouissance, autrement dit, a-t-il un droit de jouissance plein et entier sur le presbytère ? Une question analogue se présentait en ce qui concerne l'église.

La première de ces questions avait déjà fait l'objet d'une décision judiciaire dont nos lecteurs se souviennent : le tribunal correctionnel d'Angers a admis qu'il existait, en pareil cas, une question préjudicielle, et que les tribunaux compétents devaient prononcer sur l'étendue du droit du curé sur le presbytère, avant que les juges de répression pussent se prononcer sur la question de délit.

Mais la seconde question, soulevée par l'enlèvement des drapeaux apposés à une église, était entièrement neuve.

Le tribunal de Saumur, après une excellente plaidoirie de M. de la Vèze, pour M. le curé de Distré, a admis que les tribunaux correctionnels devaient surseoir, même pour la seconde et la plus délicate de ces deux questions, jusqu'à ce que les juges civils eussent défini le droit qui appartient au curé sur l'église paroissiale.

Selon les motifs du jugement, les faits de possession apparents sur l'église constituant le droit réel et permettant de soulever la question préjudicielle résultent suffisamment de la remise, entre les mains du curé seul, des clefs de cet édifice.

Quant à l'admission de la question préjudicielle en ce qui concerne le presbytère, le tribunal s'est fondé sur les mêmes motifs qui avaient été invoqués par le tribunal correctionnel d'Angers.

L'audience a été des plus curieuses. M. de la Vèze avait plaidé en jurisconsulte ; il avait examiné simplement la question de droit. M. le substitut, qui jugeait sans doute prudent de ne pas le suivre sur ce terrain, se lança dans la politique, fulmina contre la circulaire de M^{re} Freppel (qu'il appelait avec affectation Monsieur Freppel) et parla, avec une certaine désinvolture, des zouaves pontificaux.

Il faut, pour bien comprendre le motif et l'inconvenance de cette attitude, savoir que M. le curé de Distré, engagé volontaire à 19 ans, a fait, sous les ordres de Charette, la campagne de 1870 et défendu son pays contre les Prussiens.

M. de la Vèze répliqua avec beaucoup de force et d'à-propos. Il fit remarquer que M. le substitut était plus difficile que le conseil des ministres qui n'avait pas cru pouvoir (malgré la bonne envie qu'il en avait) déferer la circulaire de M^{re} Freppel au conseil d'Etat ; que cet évêque, que le ministère public attaqua si violemment, défendait chaque jour, avec un merveilleux talent, la famille, la liberté d'enseignement, et aussi cette magistrature à laquelle M. le substitut avait l'honneur d'appartenir ou tout au moins de confiner. Il rappela le courage des zouaves pontificaux, les cris d'admiration qu'ils excitèrent par toute la France par leur conduite héroïque ; les éloges que des généraux républicains leur adressèrent publiquement et cette belle devise : « Pour Dieu et la patrie » qui était la leur et qui restera, malgré tout, celle de la vraie France.

M. le substitut avait l'air embarrassé, dit-on, pendant cette verte réplique.

Deux jours après, il parlait en congé, avec espoir et peut-être promesse d'avancement. (Étoile.)

COURSES DE SAUMUR.

Nous rappelons aux personnes qui désireraient se faire inscrire comme membres de la Société des Courses de Saumur, qu'elles sont priées de s'adresser à la Meirie.

Voici le programme des réjouissances offertes, pendant nos fêtes hippiques, par la municipalité :

Dimanche 27. — Danses publiques et illuminations des avenues du Champ-de-Foire.

Lundi 28. — A 8 heures du soir, Concert donné par la musique municipale dans le Square. — Illumination du Théâtre et du Square.

Mardi 29. — Feu d'artifice, avec pièce allégorique, tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

TIR AUX PIGEONS.

Le mercredi 30 août, lendemain du deuxième jour des courses de Saumur, le Tir aux Pigeons de cette ville sera ouvert de midi à 7 heures.

Poules à distances fixes et handicaps. A 2 heures, prix de Saint-Hubert. — Sept pigeons à 26 mètres. — Entrée, 100 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHELIE, secrétaire du Tir aux Pigeons de Saumur.

Théâtre de Saumur.

A l'occasion des courses et du carrousel de Saumur, trois représentations seront données au Théâtre par des artistes de Paris, avec le concours et sous la direction de M^{re} THÉNARD, de la Comédie-Française.

Voici le programme de chacune de ces représentations :

DIMANCHE 27 AOUT.

L'AMI FRITZ, comédie en 3 actes.
LES PROJETS DE MA TANTE, comédie en 4 actes.

LA SOUPIÈRE, comédie en 4 actes.
LUNDI 28 AOUT.

LE VOYAGE D'AGRÈMENT, comédie en 3 actes.
LA SOURIS, comédie en 4 actes.

MARDI 29 AOUT.

LES DEUX MÉNAGES, comédie en 3 actes.
LES VIVACITÉS DU CAPITAINE TIC, pièce en 3 actes.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

La réunion commerciale aura lieu à la date ordinaire, dernier mardi du mois, 29 août.

Banquet à midi précis, chez M. Hubert, café de la Gare, à Doué.

Les personnes ayant intention d'assister au banquet, sont priées d'adresser, avant le 25, au plus tard, leur adhésion à M. HUBERT, café de la Gare.

Abondances de belles et bonnes marchandises dans le rayon.

ANGERS.

Le procès intenté par M^{re} Freppel, évêque d'Angers, à M. Devanlay, entrepreneur, à l'occasion du pavement de l'évêché le jour de la fête « nationale » du 14 juillet, est revenu lundi dernier à l'audience du tribunal d'Angers. M^{re} Bonin, avoué, représentant le préfet de Maine-et-Loire, a pris des conclusions d'intervention, et, immédiatement après, M. le procureur de la République a proposé, au nom de ce fonctionnaire, un déclinatoire d'incompétence. Le tribunal a remis au 22 août pour les plaidoiries sur cet incident.

Coup de foudre. — Pendant l'orage de samedi à dimanche, dit le Courrier d'Angers, la foudre est tombée, vers une heure du matin, sur la maison n° 47, habitée par les époux Meignan, propriétaires, route d'Épinard.

Le fluide électrique, après avoir renversé la cheminée, a découvert le toit en ardoises, suivant une ligne en zig-zag jusqu'à une lucarne, puis il a pénétré dans la cuisine où il a tout bouleversé. Un poêle a été brisé en plusieurs morceaux.

Chose singulière, la domestique couchée dans cette chambre n'a ressenti aucun mal, tandis que M^{re} Meignan qui se trouvait dans une autre pièce est restée pendant dix minutes sans mouvement, sous l'influence de la foudre ou sous le coup de l'émotion.

Accident de machine. — Vendredi dernier, on battait du blé à la ferme de la Hamonais, commune de la Cornuaille. Un domestique qui dirigeait le manège s'aperçut qu'un des traits des chevaux était décroché. Il voulut le remettre sans arrêter l'attelage ; mais, en faisant ce travail, il tomba si malheureusement que sa tête se prit dans l'engrenage. Le malheureux poussa un cri terrible, et on accourut à son secours, mais il était trop tard. Les blessures étaient mortelles, et le pauvre domestique ne tarda pas à expirer. (Étoile.)

TOURS.

École de Tir du 70^e régiment territorial. — Demain dimanche 20 août, séances de Tir, de 8 heures 1/2 à 11 heures du matin, au champ de tir du Menneton, à Tours.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part aux exercices de Tir.

L'EXPULSION DU JARDINIER DE L'ABBAYE DE SOLESMES.

La Lanterne d'Arlequin (de Tours) publie le récit d'une nouvelle et singulière expulsion, à laquelle M. le sous-préfet de La Flèche aurait procédé, à l'abbaye de Solesmes.

Voici comment s'exprime la Lanterne :

« Amis lecteurs, vous le savez, les religieux Bénédictins ont été par deux fois expulsés de leur couvent de Solesmes. Les pauvres moines, chassés de leur propriété, vivent dans les maisons du bourg. Leur jardin était cultivé par un jardinier laïque, et ces bons religieux, qui mangent plus de légumes que de viande, trouvaient dans le potager de leur couvent une petite ressource pour leur subsistance. Mais la République veillait ; elle ne pouvait tolérer un pareil abus ; il y avait là un grand péril national. Alors M. le sous-préfet de La Flèche se transporta l'autre jour à Solesmes. De par son ordre, le jardinier a été expulsé du potager : le jardin doit rester en friche ; plus de choux, de carottes, de poireaux et d'oignons congréganistes !

« Ah ! ça, comment Marianne comprend-elle donc que les moines Bénédictins vivront ? Elle les chasse de leur maison, leur défend de coucher le long des chemins, et elle leur défend de manger leurs propres légumes ! Que la République, alors, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, fusille les moines ! De cette façon, ils n'auront plus besoin de rien, elle sera logique, et nous pourrons crier tout à notre aise : « Vive la bonne... vive la douce République ! »

Aujourd'hui cette affaire est confirmée. On écrit du Mans au Journal d'Indre-et-Loire :

« Le jardinier laïque n'a plus la permission de cultiver les légumes de l'abbaye et de cueillir les fruits, très-abondants, cette année. Les prunes, les abricots, les poires appartiennent maintenant aux moineaux et aux gendarmes. L'honorable M. Carlier, que les décrets n'ont pu chasser de sa tour, y habite toujours seul avec ses soixante-dix ans. Il n'a personne pour le servir, il ne doit pas même recevoir les visites qu'on permet aux prisonniers, et dernièrement on a refusé la porte à son tailleur qui venait lui essayer des vêtements.

« C'est, dit-on, une vengeance des crocheteurs qui ne pardonnent pas à l'historien des expulsions d'avoir si fidèlement raconté leurs exploits.

« Comment expliquer cette sottise et brutale violation de la propriété ? Les décrets mêmes ne sauraient justifier ces interdictions arbitraires.

« M. le docteur préfet de La Flèche, se cachant derrière les ordres du ministre. Espèrent-ils faire croire qu'ils n'en sont pas les inspirateurs ? On demande pourquoi les religieux Bénédictins ne réclament pas devant les tribunaux : ce serait bien perdre son temps à aller de Carphe à Pilate. Ces vols de légumes et de fruits seraient déclarés des actes administratifs et le tribunal des conflits renverrait les plaignants au conseil d'Etat. Mieux vaut s'en rapporter à l'opinion publique..... »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	82 65	82 40	Nord	2080	2080	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82 70	82 75	Orléans	1320	1325	Dép. de la Seine, emprunt 1867	235	231 25
4 1/2 %	113	114	Ouest	814	822 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	526	529 75
5 %	115 60	115 20	Compagnie parisienne du Gaz.	1600	1595	Obligations communales 1879.	444	441
Obligations du Trésor.	503	507	Canal de Suez.	2570	2540	Obligat. foncières 1879 3 %	442	442
Obligations du Trésor nouvelles	503	503	C. gén. Transatlantique.	470	475	Est	368	50 370
Bons de liq. départementaux.	522	520	OBLIGATIONS.			Midi	370	370
Banque de France.	5420	5460	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	310	510	Nord	372	371 75
Comptoir d'escompte	1025	1025	1865, 4 %	517	517 50	Orléans	372	50 373
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1520	1510	1869, 3 %	400	400	Ouest	371	370
Crédit de France	170	170	1871, 3 %	394	392 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	380	373
Crédit mobilier	515	515	1875, 4 %	517	515	Paris-Bourbonnais	368	25 370
Est	755	750	1876, 4 %	515	516	Canal de Suez.	537	50 565
Paris-Lyon-Méditerranée.	1690	1690						
Midi	1270	1245						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
8 — 50 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir,
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
9 — 21 — — — — —	omnibus.
8 — 43 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	soir,
10 — 28 — — — — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 6 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAITRE
Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, colliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIVATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON
Cour et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Grise, n^o 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER
DE SUITE,
UNE MAISON
A Saumur, rue de Bordeaux, n^o 17.

S'adresser à l'Étude de M^e LAUMONIER. (469)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER
MAISON
Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

A VENDRE
UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (384)

A LOUER
Pour le 1^{er} septembre prochain,
L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

BELLE OCCASION
A VENDRE
UN JOLI BREACK
A six places.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
Située rue Saint-Jean, n^{os} 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISONS
A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande **une apprentie** avec de bonnes références. (431)

ON DEMANDE
Des APPRENTIS
S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur
voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e VERNEAU, notaire à Vernueil, et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès
AU CHATEAU DE JALESNES

Le dimanche 27 août 1882, et jours suivants, à midi, M^e VERNEAU, notaire à Vernueil, et M^e CAILLEAU, notaire à Longué, assistés de M^e BEDANE commissaire-priseur à Angers, expert, procéderont à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. le Marquis DE MAILLÉ LATOUR LANDRY.

On vendra tous les mobiliers dépendant de la succession.

Pour les détails, voir les placards affichés.

ORDRE DE LA VENTE

Les jours indiqués ci-dessous seront consacrés à la vente d'objets spéciaux.

On vendra :

Le lundi 28 août, les voitures et les harnais;
Mardi 29 août, les orangers, citronniers et les plantes des serres;
Mercredi 30 août, les billards et accessoires;
Samedi 2 septembre, l'argenterie, dont l'exposition aura lieu au Château de Jalesnes, les mercredi 30 août, jeudi et vendredi 1^{er} septembre, de 9 à 10 heures du matin;
Le lundi 5 et mardi 6 septembre, les ornements d'église, le mobilier de la chapelle, la bibliothèque et les armes;
Le mercredi 9 septembre, le bois de chauffage et le vin.
Les autres jours, il ne sera vendu que les objets mobiliers, tels que literie, linge, vaisselle, etc.

On terminera par la vente des meubles meublants.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser soit aux notaires, soit à M^e BEDANE, commissaire-priseur à Angers, place Fauriel, 3. (428)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.

A LA PAIX
Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en macré

GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOVIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (234)

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOVIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
ÉCURIE, REMISE ET GRENIER
S'adresser rue de la Tonnelle, 14, à Saumur. (423)

Extrait de Viande
Bouillon instantané
HEBIG
5 Médailles d'Or, 3 Diplômes d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉRIÈRES
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens
Saumur, imprimerie P. GODET.